



**57<sup>ième</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 3 – Dialogue interactif sur l'étude analytique du Secrétaire général au sujet de l'impact des pertes et dommages suite au changement climatique sur la pleine jouissance des droits humains, explorant des approches et solutions équitables par rapport à celui-ci**

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

13 septembre 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Le rapport du Secrétaire général reflète bien le défi auquel les États sont confrontés – nous avons des accords sur les niveaux d'ambition et les cibles nationales et communes, mais il nous manque des instruments de financement qui adressent de manière holistique la question des pertes et dommages dus au changement climatique. Les droits humains de toutes les personnes partout – surtout des plus vulnérables et marginalisés – doivent rester au centre. Ceci rend indispensable le pivot vers une économie fondée sur les droits humains et ses effets socioéconomiques – et climatiques – positifs.

Le Luxembourg, centre financier de premier plan pour les finances durables et hôte de la Banque et du Fonds européen d'investissement, se tient prêt à contribuer à ce chantier avec son expertise de pointe dans le domaine de la finance verte et inclusive.

Madame la Directrice,

La COP29 devra se pencher sérieusement sur les pertes et dommages. Votre rapport contient des pistes précieuses alliant les approches prouvées du domaine de l'efficacité du développement, notamment le financement du développement à l'échelle systémique et l'approche de la justice transitionnelle, y compris pour les mécanismes de recours et de réparation. Comment s'assurer que ces pistes et l'expertise du BHCDH soit pris en compte à la COP29 et dans la conception des instruments censés apporter des réponses concrètes et holistiques en matière de pertes et dommages ?

Je vous remercie.

(237 mots – temps de parole 1m30s)